

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR 10 & 11 MARS 2020



Présent-e-s : BARBOUNIS Nathalie, BELLAOUI Nadia (mardi), BILLET Serge, BOUGEARD Alain, BOUTRON Christian, BUTZBACH Étienne, CARRE Charlotte, COLMONT Bernard, DEROUET Michel, FENEAU Pascal, FILIPPI Laurence, DUSSUD Thibaut, GIFFARD Jacques, GARRUCHET Émilie, GRIMAUD Thierry, LACROIX Michel, LABELLE Dominique, MEUNIER Madeleine, MONTES Sandrine, MOREIRA Véronique, MOREL Jacqueline, MOREL Patrick, NICOL Lewis, NOIR Geoffroy, PRATALI Josiane, RAMIREZ Annie, ROBIN-LEROY Francis, ROIG-ROLLIN Michèle, STRUGALA Carole, RAMBEAU Christophe (Commissaire aux comptes), LASNIER Benoît.

Excusé-e-s :

Pour l'USEP : BOURDIER Pascale, BURDY Max, BONNENFANT Renaud, RENAULT Philippe.

Pour la Ligue : GUIEU Jean-Marc.

VALIDATION DU PV DU COMITE DIRECTEUR DES 29 ET 30 JANVIER 2020

Le PV du CD des 29 et 30 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

USEP

3, rue Récamier

75341 PARIS cedex 07

Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

ACTUALITES POLITIQUES

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le courrier concernant le suivi de la déclinaison de la convention nationale a été adressé au conseiller du ministre mais est resté sans réponse à ce jour. La secrétaire générale de la Ligue qui le rencontre ce jour abordera cette question.

MINISTERE DES SPORTS

Le travail sur la Loi « sport et société » se poursuit. La vigilance reste de mise quant à la possibilité pour les clubs d'intervenir en milieu scolaire bien que le code de l'éducation soit suffisamment explicite sur la place incontournable des fédérations scolaires dans ces dispositifs. Les propos de la ministre dans une interview publiée la veille du CD sont inquiétants et dénotent une méconnaissance profonde de l'EPS et du sport scolaire dans le 1^{er} degré. Le comité directeur vote le principe d'un courrier pour solliciter un entretien auprès de ladite ministre.

L'USEP était représentée à la conférence sur les violences sexuelles dans le sport organisée le 21 février 2020 par le ministère des sports. Un compte-rendu de cette journée est présenté aux membres du comité directeur. Des éléments seront communiqués aux comités prochainement. La réflexion sur la question de la prévention des violences sexuelles dans le sport sera étudiée notamment dans le cadre de la formation des militants USEP.

AGENCE NATIONALE DU SPORT

L'enveloppe de dotation attribuée à l'USEP nationale (914 800€ dont 124 300€ pour l'outremer) a été abondée d'une enveloppe complémentaire de 61 700€ pour décliner son projet fédéral.

La déclinaison de l'ANS en régions va être mise en œuvre et une information sera faite aux CRUSEP en amont de l'AG de Lorient.

CNOSF

Le dispositif de carte passerelle est soutenu par l'AMF. La couverture assurantielle est prise en charge par le CNOSF (40 000€).

COJOP

La signature de la convention « Terre de Jeux » n'a pas pu être organisée durant la SOP pour des raisons d'agenda. Le COJOP propose d'organiser un entretien entre Tony Estanguet et la présidente de l'USEP le 17 mars. La convention sera signée à cette occasion.

La SOP 2021 sera organisée du 1^{er} au 6 février. Les thématiques suivantes sont envisagées : santé en 2021, développement durable en 2022, inclusion en 2023.

Dans l'attente d'une plateforme d'inscription faisant également office de plateforme d'évaluation, le lancement de l'AMI « 30 minutes d'activité physique par jour » est retardé.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Dans le cadre d'une politique de transparence, la ligue met en place un comité des rémunérations auquel participe la présidente de l'USEP au titre de secrétaire nationale de la Ligue. Le comité directeur missionne deux référents pour transmettre les informations à ce comité : la trésorière adjointe et le cadre comptable et administratif de l'USEP. Cette décision est adoptée à l'unanimité.



La secrétaire générale de la Ligue revient sur les relations entre le ministère de l'éducation et les associations partenaires de l'école. Elle évoque également les conséquences que pourrait avoir l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique du centre confédéral.

PREPARATION ASSEMBLEE GENERALE

VERIFICATION DE LA CONFORMITE DES STATUTS DES COMITES DEPARTEMENTAUX

Les propositions de statuts de plusieurs comités ont été étudiées par la CNVS. Annotés par la commission nationale, ces documents sont validés par le comité directeur et seront adressés aux comités suivants : 02, 14, 15, 17, 22, 24, 28, 30, 33, 39, 44, 54, 64, 65, 67, 68, 69, 70, 74, 80, 89 et 93.

ORGANISATION DES MANIFESTATIONS NATIONALES

Le vice-président VSVA présente la proposition 2020-2021 de répartition des opérations et actions nationales.

Opérations nationales USEP financées par une enveloppe USEP : À l'USEP, l'Athlé ça se VIE !, À l'USEP, la Maternelle entre en JEU !, P'tit Tour, Mond@I-USEP, P'tits Reporters.

Actions partenariales financées par l'enveloppe ANS : Basket'USEP, USEP'Athlon, Handballons-nous, Foot à l'école, Golf USEP, Class'TENNIS Usep, Tennis de Table, Volley-ball, Scolarugby, Voile Vendée Globe 2020, Rouler-Glisser

Autres actions partenariales : Poney école, Planet Kayak, Danse, Tir à l'arc.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le comité directeur.

ÉVOLUTION DES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT

La secrétaire nationale gouvernance présente des proposition d'évolution des contrats de développement avec notamment la prise en compte de l'évènement national 2020-2024 et la simplification des procédures de mise en œuvre.

Le choix a été fait de conserver la distinction entre l'ANS et les contrats de développement pour une question de maintien de l'identité USEP ainsi que pour une contractualisation morale d'engagement entre les comités et le national en tant que symbole fort.

Concernant les contrats de développement régionaux, les principes suivants sont retenus :

- Un accompagnement forfaitaire pour les contrats de développement
- En plus de cela, les régions peuvent émarger à la formation et aussi à l'ANS

Concernant les contrats de développement départementaux, les principes suivants sont retenus :

- Une seule fiche action au lieu des 3 qui avaient été mises en place depuis 3 ans avec un engagement des comités sur 4 ans
- La fiche action concernerait l'évènement 2024 et serait évolutive sur 4 ans (elle permet donc de mesurer une évolution) en prenant en compte différents critères du cahier des charges de l'évènement parmi lesquels : nombre de rencontres, éco-responsabilité, journée phare et USEP famille, vie associative par le biais de débats d'enfants par exemple, ...).

- L'enveloppe des contrats de développement n'est pas évolutive : comment récompenser la progression des comités sur les 4 ans ?
- L'événement 2024 étant transversal, plusieurs axes du PND sont abordés : débats d'enfants, éco-responsabilités, développement des rencontres etc...

En complément, les départements pourront émarger à l'ANS, aux opérations nationales ainsi qu'aux actions partenariales (par le biais de l'ANS).

ÉVÈNEMENT 2024

Le vice-président VSVA expose la présentation de l'évènement 2024 qui sera diffusée dans le BS AG n°2 ainsi que les deux votes qui seront organisés lors de l'AG 2020.

PASSERELLE USEP/UFOLEP

L'enveloppe 2019 n'a pas été totalement dépensée malgré les projets déposés par les comités ciblés. La somme restante est conservée par l'USEP et sera utilisée pour permettre la mise en place d'un appel à projet destiné à tous les comités mettant en lien des associations d'école USEP et des clubs UFOLEP. Il s'agira de créer une association d'école USEP en parallèle à l'existence d'un club UFOLEP. 1000€ seront versés pour la création de chaque association USEP dans ce cadre. Ce projet pourrait par ailleurs permettre une aide pour la création d'associations USEP dans le dispositif des Cités éducatives. Le comité directeur vote ce projet à l'unanimité.

DEROULE ASSEMBLEE GENERALE

Le comité directeur prend acte du désistement d'un membre de la commission de surveillance des opérations électorales et propose donc la composition suivante au comité directeur :

- Nicole CRETIN (Présidente)
- Gilles BAILLY
- Pascale BRÉGENT
- Nicole PATIN-RAYBAULT
- Guy VANHOVE

Le comité directeur prend acte de la demande de retrait de candidature de Frédérique VENTURELLI. Il y aura donc 14 candidates pour le collège Femmes.

ASSEMBLEE GENERALE 2021

La candidature du comité USEP 73 pour l'organisation du congrès 2021 à Aix-les-Bains est validée à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

La présidente revient sur les éléments sur lesquels elle s'est appuyée pour rédiger le rapport moral. Des propositions sont faites par les membres du comité directeur. Le rapport moral 2019 est voté à l'unanimité moins 5 abstentions.

RAPPORT D'ACTIVITE

La forme du rapport d'activité s'inscrit dans la continuité avec celle des années précédentes.

RAPPORT FINANCIER

Les comptes annuels de l'exercice sont caractérisés par les données suivantes :

TOTAL DU BILAN : 940 202,89 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 44 774,75 €

La trésorière avance les explications suivantes :

- Contribution de l'ensemble des élus pour un exercice d'équilibrage budgétaire en cours d'année
- Mise en œuvre du reversement de la part licence Ligue au réel et non au forfait
- Utilisation partielle des enveloppes contrats de développement malgré plusieurs phases de reversement
- Remboursement de la quasi-totalité des moratoires
- Augmentation des partenariats financiers
- Non tenue de GT en décembre pendant les mouvements sociaux

La baisse des licences provoque une baisse notable de nos produits. La vigilance reste de mise sur les rassemblements statutaires et les réunions annexes.

Le commissaire aux comptes revient sur les deux principales évolutions : l'intégration des crédits ANS dans le budget et la fin du provisionnement pour l'AG N+1. Le nouveau plan comptable applicable à partir du 1^{er} janvier 2020 intègre la valorisation du bénévolat, ce qui permettra de montrer la richesse que le bénévolat des militants représente pour notre fédération.

La commission nationale des finances propose d'affecter l'excédent de 44.774,75€ aux fonds propres de la fédération. Le comité directeur vote cette proposition à l'unanimité.

TARIFS STATUTAIRES 2020-2021

Le comité directeur adopte à l'unanimité la proposition de tarifs statutaires 2020-2021 suivantes :

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Affiliation Associations	15,00 €	15,00 €	15,10 €	+ 0,10 €
Licences adultes	11,40 €	11,40 €	11,40 €	0,00 €
Licences Enfants				
Maternelle	2,49 €	2,49 €	2,53 €	+ 0,04 €
Élémentaire	2,83 €	2,83 €	2,87 €	+ 0,04 €

Ces tarifs incluent l'augmentation statutaire de 0,02€ reversée à la Ligue de l'enseignement dans le cadre de l'accord sur les parts adhésions et assurantielles.

La réalité territoriale de certains comités ultramarins vis-à-vis de la Confédération Ligue entraînera une modification de ces tarifs.

Licence Accompagnateur : à ce jour, les négociations avec l'APAC ne permettent pas de proposer un tarif pour cette licence.

BUDGET 2020

Le budget de fonctionnement relatif à l'année 2020 a été présenté à la CN des Finances du 11 décembre dernier et soumis au vote du Comité Directeur des 17 et 18 décembre dernier. Il a été présenté en équilibre en charges et en produits à la somme de 3.749.130,00 € et sous la nouvelle forme réglementaire.

Depuis le comité directeur des 17 et 18 décembre dernier, différents évènements sont intervenus et nous amène à présenter les modifications suivantes :

- Intégration du « Droit de Tirage » de l'Agence Nationale du Sport
- Intégration du remplacement du poste de CTN à compter du 1^{er} avril et non du 1^{er} septembre
- Valorisation du poste de CTN sur 10 mois et non sur 5 mois
- Suppression de la rémunération d'un stagiaire qui était prévue sur 6 mois
- Augmentation des partenariats prévus avec la CASDEN et la Banque Populaire
- Intégration de la réédition du classeur EDD (*Financement CASDEN / BP*)
- Modification prévisionnelle de la répartition des contributions aux opérations nationales

Le budget équilibré en charges et en produits s'élevant à 4.770.130,00 € est validé par le comité directeur avec 19 voix pour et 1 voix contre.

WEBRENCENTRES

Suite à l'envoi du flyer de présentation, l'application Webrencontre sera présentée en détail à l'assemblée générale. L'application est déjà opérationnelle. Une série de webconférences sera organisée afin d'accompagner les délégués.

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

La vice-présidente revient sur l'ordre du jour de la réunion des présidents de région. Les représentants complémentaires des comités à la commission PSF-ANS seront tirés au sort lors de l'AG.

FINANCES : RETOUR SUR LA CNF

L'état des créances s'élève à 322.221,15€ et comporte des moratoires à échéances plus ou moins lointaines. Cela reste stable par rapport à l'année précédente.

La proposition est faite que les régulations jusqu'ici faites par chèque bancaire pourraient à l'avenir se faire par prélèvement bancaire. Le comité directeur valide cette proposition à l'unanimité.

La CNF propose une nouvelle forme de règle de calcul des contrats de développement départementaux :

- Un acompte de 50% calculé sur la somme théorique de l'année N-1 (données N-1)
- Le solde versé en décembre à partir de la somme théorique calculée avec les données de l'année N-1

Cela donnera aux comités une plus grande visibilité (dès l'acompte) sur les sommes qu'ils peuvent obtenir. De plus, il ne pourra y avoir de baisse ; ce qui permettra une meilleure gestion budgétaire dans le contexte de comités en difficulté financière. Le comité directeur valide cette proposition à l'unanimité.

Le comité directeur valide à l'unanimité les montants versés au titre de l'acompte des contrats de développement départementaux.

COMMUNICATION

La secrétaire nationale Communication présente l'opportunité de la réalisation d'un recueil papier reprenant les 25 portraits réalisés dans la série « Gens de l'USEP » : valoriser les militants, communiquer sur l'USEP grâce à la parole des militants, conserver une trace des 80 ans en complément des 3 plaquettes réalisées (parents, animateurs et partenaires). Le coût de création graphique a été estimé entre 2000 à 2400€ HT suivant le nombre de pages, tandis que l'impression s'élèverait entre 550€ à 1800€HT pour 200 à 2000 exemplaires. La réflexion sur cette forme de valorisation des portraits sera poursuivie ultérieurement.

PEDAGOGIE-RECHERCHE

La carte mentale proposée au congrès 2019 est devenue interactive et numérique sur le site usep.org. Elle permet une mise en cohérence de tous les outils de l'USEP en lien avec le parcours citoyen et l'EMC.

L'avancée des travaux du GT cycles relatifs aux fiches « Rôles sociaux à l'USEP » sera présentée lors de l'assemblée générale nationale. Les ressources pédagogiques seront finalisées avant la fin de l'année scolaire.

La présidente et le vice-président PR ont rencontré la présidente du CPSF. Un point annuel de discussion est souhaité. A terme, le CPSF s'organise pour avoir un représentant par région. Le CPSF intègrera le pôle partenarial du GT « pratiques inclusives ».

Afin de compléter « Les clés USEP de l'EDD », 6 nouvelles fiches ont été finalisées par le GT. Ces nouvelles fiches seront imprimées et remises aux comités lors de l'assemblée générale 2020. Une impression de 700 exemplaires du classeur « Les clés USEP de l'EDD » a été lancée suite à l'obtention du financement par la CASDEN. Ces classeurs seront distribués aux comités départementaux par les échelons régionaux et répartis en fonction du nombre de licenciés.

Un collectif d'auteurs EPS du Tarn travaille actuellement sur une production pédagogique éditée par les Éditions Revue EPS en lien avec le P'tit tour et le dispositif SRAV. L'association sollicite un partenariat pédagogique avec l'USEP nationale. En attendant de recueillir de plus amples informations, le comité directeur donne son accord de principe. Le comité directeur élu en avril s'engagera plus précisément sur les modalités de cette contribution.

FORMATION

Le FIF de mars réunira finalement 23 stagiaires suite à l'annulation de l'inscription de certains participants du fait de l'épidémie de coronavirus. Une proposition de FIF en novembre réunirait 25 candidats potentiels. Le stage FIF de novembre sera organisé à Mondonville (31).

Les échanges avec la FF Tir à l'arc se poursuivent avec une rencontre prévue à Nîmes le 24 mars sur le terrain du département expérimental. Le secrétaire national en charge de la formation se rendra sur place afin de fixer les perspectives d'une formation partenariale en région avec cette fédération.

VIE SPORTIVE-VIE ASSOCIATIVE

Suite à une rencontre avec l'USEP, l'Association France Cricket a finalement accepté le devis proposé par la société Bulle de couleurs. La ressource pourra donc voir le jour.

Le vice-président présente la ressource Rouler-glisser initiée en 2017. Le document est conçu pour être utilisé en patinoire ou en gymnase. Les modalités d'organisation de rencontres de début de cycle et finale ainsi que 48 fiches pédagogiques sont incluses dans la ressource. L'implication des

enfants dans l'organisation de la rencontre sportive finale est clairement affichée. Des propositions seront faites par des élus concernant une fiche sur l'inclusion, la référence aux réglettes USEP et au remue-méninges. En appui de ce document, un fascicule « concevoir et mettre en œuvre un projet Rouler-Glisser » est en cours d'élaboration. Il pourrait être généralisé à d'autres projets.

L'élue en charge du suivi de la FFBB présente la ressource pédagogique élaborée avec la fédération délégataire « Je joue, j'arbitre, je participe à la rencontre sportive basket ». Pour rappel, la prise en charge financière de l'USEP de cette ressource est de 2000€.

Le livret d'accompagnement du P'tit tour s'enrichit progressivement de fiches : « Port du casque – cycle 3 » et « Je vérifie mon vélo – cycles 1 et 2 ». Un jeu de carte d'accompagnement et une fiche « port du casque – cycle 1 » sont en cours de finalisation. Concernant le Savoir rouler à vélo, l'USEP a été destinataire d'un courrier du DGESCO félicitant la fédération pour son investissement dans le dispositif interministériel avec 55% de toutes les attestations SRAV délivrées.

QUESTIONS DIVERSES

CITES EDUCATIVES

Une journée de réflexion sera organisée le 6 mai par le centre confédéral. L'USEP sera associée à cette organisation. Les vice-présidents PR et AT participeront aux travaux préparatoires à cette journée à laquelle pourrait être invités les fédérations départementales Ligue et les comités départementaux USEP.

AEFE

La présidente et le secrétaire général de l'USEP ont rencontré le directeur de l'AEFE le 10 février. Suite à cet entretien, deux propositions ont été adressées par la chargée de mission Sport de l'agence.

Proposition 1 : Création d'un AS loi 1901 « USEP AEFE » administrée par les services de l'USEP basée à Paris. La mission sport AEFE pourrait être invitée aux instances mais ne peut pas en être membre.

L'USEP nationale pourrait être en lien avec les établissements pour traiter leur demande d'affiliation : retour formulaire d'adhésion et envoi de la facturation auprès de l'établissement et/ou de l'instance créée.

La prise de licence des élèves pourrait être gérée via le référent Sport Scolaire USEP à moins qu'une plateforme soit disponible pour les enseignants de chaque établissement. A définir avec le service RGD et juridique de l'AEFE.

Proposition 2 : Création de la commission Sport Scolaire AEFE USEP au sein des ligues AEFE UNSS et donc USEP selon le modèle de la CSS AEFE UNSS. La note de cadrage des ligues et la fiche de missions du référent Sport Scolaire AEFE UNSS pourrait être déclinées pour le référent Sport Scolaire USEP.

Avis de la CNVS : L'adhésion à l'USEP se fait par l'intermédiaire d'une association d'école qui s'affilie à l'USEP via un comité territorial, en général départemental. En dehors de ce fonctionnement, il n'est pas possible d'adhérer à l'USEP.



Les ligues AEFÉ-UNSS évoquées dans la proposition 2, quand bien même elles s'ouvriraient à l'USEP, n'ont pas d'identité juridique propre et ne peuvent constituer de comité territorial.

L'USEP nationale n'est pas légitime pour créer et administrer une association loi 1901 USEP AEFÉ comme indiqué en proposition 1. C'est à l'AEFE d'être à l'initiative de la création et de l'administration d'une telle association comme indiqué dans le protocole d'accord signée en 2016, seul garant du respect de notre fonctionnement statutaire.

La CNVS s'interroge cependant sur la phrase présente dans la note de cadrage signée par le secrétaire général de l'AEFE dans la partie Financement : « **les droits d'entrée dans la ligue considérée sont fixés par le comité de pilotage sur la base suivante : de 1 à 5 euros par élève inscrit dans l'établissement à partir du cycle 3, qu'il soit ou non, membre de l'association sportive** ». Il semble que l'AEFE envisage de considérer les élèves de cycle 3 du 1^{er} degré (CM1 et CM2) comme des titulaires potentiels d'une licence UNSS, ce qui revient à oublier l'existence de l'USEP malgré la signature d'un protocole d'accord en 2016.

Le comité directeur valide ces éléments de réponse qui seront transmis au directeur de l'AEFE.

ASSOCIATION LES AMIS DE JEAN ZAY

Un appel à projet est en cours de finalisation. Il sera présenté à l'AG lors de la réunion des présidents de région.

ANESTAPS

L'ANESTAPS souhaite associer l'USEP à la Journée nationale Sport et handicap organisée le 23 mars. Une convention USEP – ANESTAPS est à produire.

ANCP

Une version finalisée du communiqué commun est en cours de validation.